

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 14 NOVEMBRE 2022 à 8h30

Date de convocation : 8 novembre 2022

Délibération

N°B2022_106

Membres en exercice :	19
Votants :	14
Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel

PRESENTS : DEVIC Bernard, DURAND Viviane, GOIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, LAPALU Christian, JAMMES Michel, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES :-

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), BELART Xavier (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), HERAS Guillaume (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), LAPALU Christian (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), JAMMES Michel (délibération N°C2022_122 et N°C2022_123), PY Michel (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), RIO Jean-Louis (délibération N°C2022_132)

EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, MARTIN Henri

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :-

Nomenclature Etat : Finances locales - Emprunts

OBJET : FINANCES – Garantie pour un contrat prêt de 1 900 000€ réalisé par la société Alenis auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS pour la réalisation du programme immobilier tertiaire Quantum

La SA à conseil d'administration Alenis, a prévu de financer des travaux de réalisation d'un programme immobilier tertiaire Quantum destiné à accueillir sur la zone d'activité Pôle santé les premières activités dont les besoins en surface ne permettent pas l'acquisition d'une parcelle de la ZAC.

Ce financement nécessite la réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 1 900 000€, auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, et sollicite le Grand Narbonne pour garantir cet emprunt.

Le Grand Narbonne possède la capacité juridique et financière pour garantir ce concours à concurrence de 50% des 1 900 000€.

Les conditions de ce contrat de prêt sont les suivantes :

Objet Financement de l'opération Quantum – ZAC Pôle Santé
Numéro INS-26733636CGP4ALE
Type Prêt à moyen terme
Montant 1 900 000 €
Taux pendant phase de mobilisation TI3M + 0.90%
Taux pendant phase d'amortissement Euribor 3 mois + 1.11%
Périodicité Trimestrielle
Durée 4 ans
Date de première échéance 30/12/2024
Frais de dossier 2 850€
Commission d'engagement 0.50% l'an

Cet emprunt sera garanti par une caution du Grand Narbonne à hauteur de 50%.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Xavier BELART, Monsieur Christian LAPALU, Monsieur Guillaume HERAS, Monsieur Jean Michel ALVAREZ et Monsieur Michel PY.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De garantir à hauteur de 50% ledit concours financier souscrit par la SA à conseil d'administration ALENIS auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS,
- De procéder en cas de défaillance de la SA à conseil d'administration ALENIS au remboursement de ce concours en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, aux échéances qui seront convenues, ainsi qu'à l'exécution des garanties et conditions dont ce concours sera assorti,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Contrat de prêt avec tableau d'amortissement

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

